

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis N°07/2024 relatif au renouvellement du droit distinct et permanent (DDP n° 247) en faveur de Monsieur Didier Menoud.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la présentation du préavis par Monsieur Laurent Bardet, il en ressort les éléments suivants :

- 1) Le DDP devait normalement être renouvelée en 2036, mais M. Menoud a demandé à le renouveler au plus vite, à la demande de sa banque, pour assurer la pérennité et le développement de son entreprise.
- 2) Le DDP sera renouvelé avec une redevance annuelle de 10.-/m² pour une durée de 50 ans qui correspond au prix du marché et à ce qu'avait annoncé la Municipalité lors du renouvellement du DDP de M. Valentino en 2021.
- 3) La différence avec l'ancien DDP est le prix plus haut, mais non indexé. Pour information, l'ancien DDP avait débuté en 1986 avec un coût de 3.- et est actuellement à 5.33 ./m².
- 4) M. Menoud a d'ores et déjà accepté ces modalités.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°07/2024 tel que présenté par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Coinsins

Vu : le préavis municipal N°07/2024

Ouï : le rapport de la Commission de gestion et des finances

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

d'accepter le renouvellement du droit distinct et permanent (DDP n° 247) en faveur de Monsieur Didier Menoud.

Coinsins, le 4 juin 2024

La Commission de Gestion et des Finances

Nicolas
CHABAL


Serge
DÜRST


Lucy
NIGGLI


Edo
SBRISSA


Alain
VALENTINO
